

Débuter votre activité libérale (Orthophoniste—Orthoptiste)



1

Inscription au répertoire ADELI du département de la Réunion

- Faire enregistrer de votre activité dans le répertoire ADELI
- Obtenir votre formulaire de demande de Carte de Professionnel de Santé

ARS – Océan Indien

Service en ligne :

www.ocean-indien.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adel

2

Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de demande de conventionnement disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par courriel au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes numérisées:

CGSS de la Réunion

Site : www.cgss.re - Courriel : rps@cgss.re

Adresse :

CGSS de la Réunion—Direction Prévention Précarité Régulation
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 530001—97741 ST DENIS CEDEX 9

- ◇ Votre pièce d'identité
- ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
- ◇ Votre RIB à usage professionnel
- ◇ Votre fiche de situation ADELI délivrée par l'ARS
- ◇ Votre formulaire de demande de CPS **signé au recto et verso avec les mentions requises**

3

Traitement de votre demande par le service RPS

- Attribution d'un identifiant assurance maladie
- Demande l'édition de votre CPS au centre national de gestion (ASIP SANTE)
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

→ Transmission de votre identifiant par courriel

→ CPS expédiée à votre lieu d'exercice par l'ASIP SANTE

→ Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice

4

Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Souscrire à un contrat de responsabilité professionnelle (RCP)
- **Assister à la réunion d'information obligatoire fixée par le service RPS dans un délai maximum de trois mois à compter de votre conventionnement**

Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr

Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46

Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



Direction Prévention
Précarité Régulation

